

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 23 juin 2026

Publié le 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : ANDREU SEIGNE Aurélien (Toulouse Métropole), ARSAC Olivier (Toulouse Métropole), CAPEL Jean-Baptiste (CC Coteaux du Girou), CHARPENTIER Stéphane (CA Grand Ouest Toulousain), DE GRANDIDIER Marc (CC Coteaux de Bellevue), ESPIC Bruno (Toulouse Métropole), FLORES Roger (CC Hauts Tolosans), GENNARO SAINT Christine (Toulouse Métropole), GIBERT Janine (CC du Frontonnais), GOMES Didier (CC Coteaux du Girou), KOUNOUGOUS Anicet (Toulouse Métropole), LAMANT Sophie (Toulouse Métropole), MAUREL Cédric (CC Val Aïgo), PETITDIDIER Victor (Sicoval), MOIGN Jean-Louis (CC Hauts Tolosans), TERRAIL-NOVES Vincent (Toulouse Métropole), URSULE Béatrice (Toulouse Métropole)

Etaient excusés : ALVES Christophe (Toulouse Métropole), BARRAQUE-ONNO Véronique (Toulouse Métropole), BERKMAN Ingrid (Toulouse Métropole), BEZERRA Gil (Toulouse Métropole), CAVAGNAC Hugo (CC du Frontonnais), QUEVAL Florence (CA Grand Ouest Toulousain)

Excusés ayant donné pouvoir : AMIGO BOUYSSOU Annick (Toulouse Métropole) à ESPIC Bruno (Toulouse Métropole)

Etaient absents : ASTRUC Thierry (CC Val Aïgo), CROUZIL Bernard (Sicoval), GOFFRE PERDROSA Inès (Toulouse Métropole), LAMRHANI Mostafa (Toulouse Métropole), MAILLARD Marie (Toulouse Métropole), SAVIGNY Thierry (CC Coteaux de Bellevue), TRONCO Jean-Luc (Sicoval), WAECHTER Xavier (Sicoval)

Date de la convocation : MARDI 9 JUIN 2026

Secrétaire de séance : GIBERT Janine

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
Votants	9	9	18
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	18	9	27
Abstentions	-	-	-
Votes contre	-	-	-
Votes pour	18	9	27

D2026-25 – Règlement Intérieur du Comité Syndical - Approbation

Par délibération D2021-01 en date du 11 mars 2021 puis par délibération D2022-79 du 15 décembre 2022, le Comité syndical a approuvé puis modifié le règlement intérieur du syndicat mixte Decoset.

Celui-ci a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement du syndicat mixte et de ses instances, en conformité avec les principes fondamentaux énoncés dans les Statuts et le CGCT.

A l'occasion du renouvellement de l'exécutif du syndicat, une version révisée du règlement intérieur est proposée qui acte les principaux ajouts ou modifications suivants :

- Recentrer le contenu du règlement intérieur sur le fonctionnement du Comité Syndical et du Bureau ; le fonctionnement des autres instances fera l'objet de règlements spécifiques
- Assouplir les modalités de convocation et de tenue des séances
- Clarifier le règlement dans sa rédaction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Decoset,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'ABROGER** les délibérations D2021-01 et D2022-79 portant adoption et modification du Règlement Intérieur de Decoset,
- **D'ADOPTER** le Règlement Intérieur de Decoset révisé tel que présenté en annexe.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,



Secrétaire de séance

GIBERT Janine



Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260616-D2026-25-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026